



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 24 Février 2016**

Date de la convocation 16 Février 2016	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - FONTES
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIE Sophie, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> Mme MALMON Sylvie,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald,  <b>VILLENUEVTE :</b> M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier,  M.FAVIER Marc à Mme FABRE Maryse,  Mme BENARD Bénédicte à M.REVEL Claude,  M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador,  Mme GREGOIRE Arielle à M.DÔ Laurent,  Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan,  M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude,  M.BARDEAU Francis à Mme MALMON Sylvie,  Mme GUERIN Audrey à Mme BOUISSON Mylène,  M.ALEIX Bertrand à M.VALENTINI Gérald,  M.GASC Georges à M.BRUN Olivier,  M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,</p>

**Objet : Dossier de candidature à l'appel à projets Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).**

Monsieur RUIZ informe les membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes du Clermontais a initié une action en faveur des commerces, de l'artisanat et des services de proximité.

Il précise que l'Etat a lancé en 2015 un appel à projet permettant d'obtenir des subventions du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Il poursuit en indiquant que la Communauté de communes du Lodévois et Larzac a mené un premier programme FISAC qui s'est achevé en 2015 et qui a permis d'obtenir des résultats positifs.

Dans le cadre d'un partenariat novateur, la Communauté de communes du Lodévois et Larzac et la Communauté de communes du Clermontais ont souhaité mettre en œuvre un plan d'actions commun afin de répondre aux enjeux suivants :

- La préservation des activités commerciales de centres-villes et centres-villages en tenant compte de l'offre complémentaire des zones périphériques,
- La nécessité de rendre visible la complémentarité des 2 bassins économiques,

- La volonté de lutter contre l'évasion commerciale.

Ce projet innovant, vise par des mesures directes et indirectes d'accompagnement, à inciter et à aider les entreprises à intégrer des démarches d'innovation, de création, de développement durable, de valorisation et de promotion des savoir-faire qui permettra un développement territorial équilibré.

Afin de mettre en œuvre un programme triennal d'actions (2016/2017/2018) et son animation, il a été déposé un dossier de candidature sollicitant des subventions FISAC :

	Dépenses	Recettes					
		Etat	Entreprises	Association Commerçants	Conseil Départemental	CCC	CCLL
<b>2016</b>	161 986	28 066	64 404	12 333	13 600	15 401	31 950
<b>2017</b>	266 723	59 398	96 817	12 333	13 600	31 270	47 870
<b>2018</b>	152 908	33 052	41 200	12 333	13 600	22 020	32 370

Il est proposé au Conseil communautaire de soutenir cette candidature.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur RUIZ, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20160226-2016-02-24-18-DE  
Date de télétransmission : 29/02/2016  
Date de réception préfecture : 29/02/2016